

## POUR COMMENCER

**L**e premier article de la présente livraison: "Notes pour celui qui donne les Exercices" exige quelque explication, sinon une justification, et l'une et l'autre de ces dernières exigent un peu d'histoire.

Alors qu'il était général, Ignace était continuellement sollicité de rédiger un supplément de directives sur l'art de donner les *Exercices*. Il était bien d'accord, mais pour des motifs qui nous sont inconnus, il ne le fit jamais. Il a bien essayé: il a noirci une page. On la trouve plus loin, dans la présente livraison, sous le titre de "Directoire autographe". Mais le père général Ignace n'a jamais complété le directoire que les premiers compagnons lui avaient demandé.

En fait, il a fait quelque chose de mieux: il a mis sur pied un programme de formation des autres à l'art de donner les *Exercices spirituels*, qui continue de servir depuis quatre siècles et demi. Après ce laps de temps, nous avons besoin de reconnaître ce programme pour ce qu'il est, de remarquer comment il s'est étendu à d'autres congrégations ignatiennes et de se demander si le programme mis sur pied par le père général Ignace doit servir tous nos besoins actuels.

**L**e programme de formation des directeurs des *Exercices* commence avec la première expérience faite au noviciat, qui "consiste à faire les Exercices spirituels pendant plus ou moins un mois: c'est-à-dire examiner sa conscience, reprendre sa vie passée et faire une confession générale, méditer ses péchés et contempler les scènes et les mystères de la vie, de la mort, de la résurrection et de l'ascension du Christ notre Seigneur, s'exercer à la prière vocale et à la prière mentale, suivant la capacité de chacun, comme on le lui aura enseigné dans le Seigneur" [*Examen* 65]. Noter qu'Ignace a consigné dans ces phrases une description succincte des *Exercices spirituels*. Noter, aussi, la dernière phrase: "comme on le lui aura enseigné dans le Seigneur".

Cela fait référence à la première étape du programme de formation des directeurs: chacun a fait les *Exercices*, mais tous n'ont pas fait les pleins *Exercices* authentiques. À certains on a enseigné une chose et à d'autres, autres choses, "selon ce qu'on jugera convenir à chacun dans le Seigneur" [*Const.* 277]. Au cours de ses visites à travers toute l'Europe, Jérôme Nadal trouva que beaucoup avaient été jésuites pendant des années sans

*quatre étapes du  
programme de  
formation  
des directeurs*

faire du tout les Exercices et que beaucoup d'autres n'en avaient fait que la Première semaine. Ces hommes parcouraient toutes les étapes de la pleine formation jésuite, évidemment. C'est que les Exercices selon l'Annotation 18 inculquent non une simple moralité, mais une profonde spiritualité. Comme le note le père Parmananda Divarkar aux dernières pages, les *Exercices spirituels* transmettent des courants profonds de la spiritualité chrétienne, peut-être mieux entendus comme rattachés à la tradition pauline. Ces

novices qui n'avaient pas fait les pleins Exercices authentiques, cependant, n'étaient pas astreints au programme de formation des directeurs. En fait, cette première étape est, en réalité, un discret processus de sélection, à la manière du "discernement" exercé aujourd'hui dans les programmes utilisés aussi loin de l'Italie septentrionale qu'en Corée du Sud, à Québec et à Melbourne.

La deuxième étape indiquée dans le programme de formation consiste à donner les Exercices aux autres. Le père général Ignace envoyait des novices de Rome aux universités de Paris et de Salamanque, avec mission d'assumer le ministère des *Exercices spirituels*. Il a légiféré sur cette pratique dans les *Constitutions*. Dans un paragraphe relatif aux scolastiques aux études, il admettait que le travail de donner les Exercices "pût être commencé dans les collèges" où les scolastiques vivaient [*Const.* 400]. Il n'a pas fait que *permettre* le travail: "... après que chacun en aura fait l'expérience pour lui-même... tous s'efforceront d'être à même de les expliquer" [*Const.* 408].

Comment devraient-ils "en faire l'expérience"? Deux principes servent de guides: Commencer simplement; travailler avec un mentor. Ainsi, ce départ dans la simplicité constitue la troisième étape de la formation: "Ils pourraient s'habituer à donner les Exercices à d'autres en les donnant à quelques-uns avec qui il peut y avoir moins de risques", c'est-à-dire, "seulement ce qui concerne la première semaine" [*Const.* 409]. Les jeunes jésuites de la Compagnie primitive ont dû rencontrer quantité de gens assoiffés de Dieu, comme c'est le cas des commençants d'aujourd'hui en de nombreux endroits du monde. Car, encore que les Exercices ne fussent pas être donnés tout entiers, "sauf pour un petit nombre de personnes" qui doivent faire élection ou prendre de sérieuses décisions, "on peut donner les Exercices de la Première semaine à un grand nombre; et à un plus grand nombre encore on pourra donner quelques examens de conscience et quelques manières de prier, spécialement la première des trois qui sont proposées dans les Exercices, car quiconque est de bonne volonté en sera capable" [*Const.* 649]. À peu près tout le monde peut tirer grand profit de semblables exercices spirituels et alors comme aujourd'hui, les millions de gens moyens aspirent à la paix du coeur et à une relation stable avec Dieu notre Seigneur. N'y a-t-il aucun risque à se faire aider par des commençants dans l'accomplissement des Exercices? Peut-être le seul risque que l'on court dans ces "exercices légers" [*ejercicios leves*] est-il celui de l'ennui.

Les jeunes jésuites devaient commencer dans la simplicité et, quatrième étape du programme, travailler avec des hommes plus expérimentés. Les commençants apprendront à "consulter quelqu'un de plus expérimenté sur sa manière de procéder, en notant bien ce qu'on trouvera de plus ou de moins approprié" [*Const.* 409]. Maître Pierre Favre travailla de cette manière avec le jeune Jérôme Doménech à Parme, au début. Cette quatrième étape est celle de l'action du mentor, aussi indispensable de nos jours qu'elle l'était alors.

Combien de temps doit se poursuivre ce programme? Quelle somme de formation est exigée? Le père général Ignace ne s'est peut-être jamais fait poser la question, mais il y a indirectement donné une réponse. À un jeune jésuite qui lui demandait comment donner les pleins *Exercices* authentiques à un grand couvent Ignace proposa deux

manières. L'une consistait à prendre un seul membre, de le suivre diligemment et complètement durant les *Exercices* tout entiers, puis de confier à cette personne la charge de diriger le reste de la communauté tout au long des mêmes *Exercices*. Noter que toute cette formation d'un directeur devait être sa propre expérience des *Exercices*. Ce qui peut nous fournir quelque matière à réflexion, lorsque nous structurons des programmes de formation pour directeurs aujourd'hui.

L'autre proposition relative à la manière de diriger tout un couvent pendant les Exercices serait de prendre ses membres en groupe, "même si l'on ne devait pas en recueillir le même fruit" [*EppIgn IX*, 220]. Évidemment, du vivant d'Ignace, celui-ci et ses compagnons - de même que certaines religieuses - donnaient les pleins Exercices de personne à personne. Mais ils donnaient aussi ceux de la Première semaine selon l'Annotation I8 à des groupes d'hommes et de femmes. Peut-être les premiers jésuites et leurs collègues avaient-ils besoin d'encouragement pour rencontrer des groupes, autant que nous, aujourd'hui. Tout à la fin de sa vie, le père général Ignace écrivit une lettre circulaire par laquelle il encourageait fortement la retraite en groupe [*EppIgn VII*, 135].

Après la mort du père général Ignace, son programme de préparation des jésuites à donner les *Exercices spirituels* s'étendit à ce que nous appelons aujourd'hui "la formation permanente". Il prit la forme de la retraite annuelle. Très tôt, les jésuites se mirent à faire les *Exercices* chaque année pendant huit jours ou plus. Ils furent suivis par d'autres religieux ignatiens. Les *Exercices spirituels* devinrent ainsi un instrument majeur de formation permanente. Les Exercices de huit jours soulèvent encore des questions à propos de leur adaptation, ce que développe, un peu plus loin, le père Philip Endean; mais leur rôle ne fait aucun doute dans la formation permanente non seulement des jésuites, mais de tous ceux qui font partie de congrégations ignatiennes, et non seulement dans la formation personnelle, mais aussi dans celle des directeurs des *Exercices*.

Très tôt, des groupes de laïcs, hommes et femmes, furent formés par la spiritualité ignatienne et furent rassemblés en compagnies. Le père général le fit lui-même avec un groupe d'hommes dévots de Rome qui devint la Compagnie du Saint Sacrement. Maître Pierre Favre réunit la Compagnie du Très Saint Nom de Jésus à Parme. Après quelques décennies, des hommes et des femmes adaptèrent la spiritualité ignatienne à leurs congrégations naissantes. Ils firent des *Exercices spirituels* une partie intégrante de leur formation. En quelques cas célèbres, ils ont aussi adapté le programme ignatien de formation des directeurs des *Exercices*. Ces cas font partie d'une histoire trop peu connue des nôtres.

En 1611, pour citer un premier exemple, Mary Ward adopta les *Exercices* et même les *Constitutions* de la Compagnie pour l'Institut de la Bienheureuse Vierge Marie.

*la formation  
permanente dans les  
congrégations  
ignatiennes*

Réfléchissant là-dessus, le chapitre général de l'IBVM de 1983 déclarait: "Les Exercices spirituels sont l'héritage de notre spiritualité et l'école de notre prière. Là, nous apprenons la liberté indispensable à notre activité apostolique et le discernement qui nous aidera, en tant que contemplatives dans l'action, à trouver Dieu en toutes choses, de sorte que, débordantes de gratitude, nous L'aimions et le Servions" [ES 233]." Les membres font les Exercices spirituels chaque année. Deuxième exemple: une congrégation de clercs fut fondée au début du 19<sup>e</sup> siècle pour répandre la spiritualité: les *Oblati Mariae Virginis* (OMV). Ils adaptèrent les *Exercices spirituels* et à leur spiritualité propre et à leur travail apostolique. Les oblats, comme le déclarent leurs constitutions, "préfèrent prêcher les *Exercices* de saint Ignace", parce qu'ils "transmettent au moyen de méditations et d'instructions la somme entière de toutes les principales croyances et les pratiques majeures et cela, dans une série de vérités si bien liées entre elles qu'elles sont facilement imprimées dans les coeurs, qu'ils purifient, illuminent et perfectionnent graduellement". Cette formation, les oblats se la donnent à eux-mêmes.

Un dernier exemple. La Congrégation de Notre Dame de la Retraite du Cénacle, commencée juste au moment où la Compagnie de Jésus était restaurée à travers le monde, adopta elle aussi la spiritualité des *Exercices spirituels*. Les religieuses du Cénacle combinent trois choses dans leur institut: le mystère de Madame Marie au Cénacle, le charisme dont jouissait sainte Thérèse Couderc de "faire connaître et aimer Jésus" et "le grand courant" de la spiritualité ignatienne. Comme le disent les *Constitutions* renouvelées, "Dès ces premiers jours, les *Exercices spirituels* ont constitué un élément essentiel de notre formation religieuse et de notre service apostolique". La formation de la congrégation exige l'étude des Exercices, "aussi bien qu'une expérience suffisamment longue et profonde des *Exercices*". Ce qui décrit à la fois leur formation personnelle et le programme de formation des directeurs, très semblable à celui que le père général Ignace avait conçu.

Un autre groupe ignatien ne peut être passé sous silence. La plus récente *compagnie* à adopter les *Exercices spirituels* comme source de spiritualité est celle des Communautés de vie chrétienne (la CVX). Dans "Le charisme de la CVX", les membres déclaraient que "les *Exercices spirituels* de saint Ignace sont à la fois la source spécifique de ce charisme et l'instrument caractéristique de la spiritualité de la CVX" [28]. Les *Exercices* "constituent la base du processus de formation de la CVX" [191]. Communément, les Communautés de vie chrétienne adoptent les *Exercices spirituels* comme leur action apostolique, souvent en donnant les Exercices dans la vie courante.

## R

*Directorium Officiale  
guide le développement  
orthodoxe...*

culons jusqu'au début de la présente histoire: le père général Ignace est mort sans produire de directoire. Les compagnons qui lui ont survécu aspiraient encore à en avoir un. Alors, les vingt compagnons de la première congrégation générale, en 1558, demandèrent si, maintenant qu'Ignace était parti, la Compagnie pouvait encore

espérer avoir un directoire "pour donner les Exercices" (décret 107): ils pensèrent qu'elle le pouvait. Ils confièrent donc au père général Laynez le mandat d'y pourvoir. Quatre généraux et plusieurs études plus tard, ce fut fait: le père général Aquaviva publia un *Directorium Officiale* en 1599. Il s'agit d'un long document compilant les expériences d'un grand nombre de directeurs dans une série extraordinairement cohérente de normes et de suggestions. Au cours des quatre siècles qui suivirent, le directoire a été imprimé nombre de fois. Il a été tellement utilisé qu'une grande partie doit en être absolument familier aux directeurs d'aujourd'hui.

Au cours des siècles, tous ceux qui étaient désignés pour "donner des retraites" suivaient ce directoire. Petit à petit, ces mêmes hommes devinrent un petit groupe d'élite qui se chargea de toutes les retraites. L'histoire de ce petit groupe est encore à écrire, mais au cours du siècle qui s'est écoulé entre les pères généraux Roothaan et Ledóchowski, l'apostolat des Exercices exercé par ces hommes s'est graduellement professionnalisé. Le père Ledóchowski recommanda de choisir de jeunes jésuites pour cet apostolat, de les former, les guider et leur fournir une bonne bibliothèque, bref, qu'ils deviennent des professionnels qui ont maîtrisé le *Directorio*. D'une certaine manière, ce fait est historiquement curieux. Car, même si le *Directorium Officiale* demeure un guide magnifique pour la retraite de trente jours, il a relativement peu à dire sur la retraite annuelle et encore moins sur les retraites de groupes. Et pourtant, en 1599, parallèlement aux Exercices pleinement authentiques dirigés, tant les Exercices de groupes que la retraite annuelle étaient déjà chose répandue. Et il vaut la peine de noter ici que, en fait, l'une et l'autre forme d'Exercices sont devenues petit à petit la règle suivie pour les Exercices, de sorte que, vers la fin des années 1800, les Exercices donnés à des groupes par un prédicateur avaient complètement supplanté la retraite dirigée de personne à personne comprise dans les Annotations 19 et 20.

*... de la retraite annuelle, des Exercices de groupes prêchés, et des maison des exercices*

Les deux développements dont il vient d'être question ne s'étaient jamais d'aucune manière révélés peu orthodoxes. Les retraites de groupes, pour parler d'abord d'elles, ont été recommandées par le père général Ignace dans la lettre circulaire déjà mentionnée. De bonne heure, elles se sont développées en "mission": les jésuites se rendaient dans des régions où la vie religieuse n'était pas forte et donnaient les *Exercices* à des groupes, selon l'Annotation 18. Cette pratique fut fortement accentuée par la 5<sup>e</sup> CG, en 1593, dont les membres paraissent avoir entendu quelque critique au sujet de cette "mission prêchée", peut-être un peu comme celle qu'on entend aujourd'hui sur les retraites de week-ends. Le décret de cette congrégation déclare sur un ton plutôt acerbe que semblables Exercices ne doivent pas être seulement tolérés, loin de là: ils "figurent parmi les ministères principaux de la Compagnie", représentent la fleur même du charisme jésuite. Pour compléter l'éloge, le décret ajoute que ce travail "convient spécialement aux profès" (décret 46): les membres des congrégations ignatien-nes pensent-ils de la même manière quatre siècles plus tard?

La seconde pratique orthodoxe devenue commune à l'époque du père général Aquaviva fut de faire les *Exercices spirituels* durant une semaine ou environ, chaque année. En 1608, la 6<sup>e</sup> CG accorda à cette pratique "la plus haute recommandation" (décret 29). La congrégation se trouvait à recommander une pratique qui n'était pas inouïe à cette époque: saint Charles Borromée, par exemple, en faisait la promotion parmi son clergé diocésain. Mais recommencer continuellement les *Exercices spirituels* souleva vite la question de savoir que donner durant cette semaine. Quels Exercices faire? À cela la 7<sup>e</sup> CG répondit par un décret: "que chacun fasse exactement les Exercices spirituels annuels... et respecte le temps et la méthode selon lesquels les pleins Exercices doivent être faits" (décret 25). De façon indirecte, cette congrégation fixait "ce temps et cette méthode"; aussi, puisque aussi bien par le même décret elle faisait une loi que chacun prie à une heure déterminée le matin, qu'un visiteur d'oraison fasse une surveillance chaque jour, que tous fassent leur oraison et leur examen dans leur propre chambre, que tous consacrent un quart-d'heure d'examen avant la préparation de la méditation du lendemain - et que l'Annotation 20 soit observée exactement dans les Exercices annuels.

Effectivement, ces développements - la retraite annuelle, les Exercices prêchés et la législation relative à la piété - reflétaient une forte identification des *Exercices spirituels* avec leur matériel caractéristique pour la prière maintenu en ordre exact. Cette identification est demeurée stable, une fois que la 8<sup>e</sup> CG eut, en 1645, rendu la retraite annuelle obligatoire pour chaque jésuite. Pendant les deux siècles et demi qui suivirent, les *Exercices spirituels* ne sont mentionnés qu'en passant dans la législation de la Compagnie.

Les deux développements - la retraite annuelle et les Exercices de groupes prêchés - en produisirent plus tard deux autres. D'abord, ils ont produit les prédicateurs jésuites qui, après avoir prêché les Exercices nombre de fois, consignèrent leurs "méditations" dans des livres, des notes, jusque par centaines. Mais ce développement connut vite son apogée, peut-être en dégénéralant en un déluge d'écrits qui ont bien pu avoir favorisé le décret de la 21<sup>e</sup> CG, qui disait que: "Maintenant, nous devrions moins encourager les nôtres à écrire, les presser plutôt de résister au prurit d'écrire." De toute évidence, le prurit l'a emporté sur la résistance.

La retraite prêchée et les *Exercices* annuels ont également favorisé le développement des maisons de retraites. Même à l'époque d'Ignace, les maisons jésuites avaient assez souvent quelques chambres où des hommes [*sic*] pouvaient venir faire les Exercices. Ignace espérait qu'un noviciat construit à Rome pût aussi être utilisé pour loger des retraitants. Cette pratique de réserver une chambre dans la maison figurerait plus tard dans les constitutions de plus d'une congrégation ignatienne, chez les filles de la charité de Canossa, par exemple. Mais ce n'est que dans les années 1660 que les jésuites - en France - ont pensé à construire une maison juste pour y donner des retraites. Au milieu des années 1700, nombre de ces maisons se répandirent de Palerme à Prague et à Barcelone. Qu'est-ce qui se passait dans ces maisons? L'histoire ne l'a pas encore consigné, mais nous avons de bonnes raisons de croire que ce qui s'y passait ressemblait

grandement à ce qui se passe dans des centaines de maisons de retraites ignatienne d'aujourd'hui. Prenons, comme exemple très probant, ce que nous appelons aujourd'hui les "notes polycopiées". Même à la fin des années 1600, les jésuites de ces maisons de retraites imprimaient des pages et des dépliants qui donnaient instructions et matière pour la prière. Certains de ces imprimés qui ont survécu - pour des retraites longues, des retraites de huit jours et des retraites de week-ends - sont passablement semblables à ceux que l'on distribue aujourd'hui.

Le vingtième siècle a cultivé la retraite donnée à des groupes non seulement dans des maisons mères de congrégations, mais aussi dans des maisons de retraites. Fait intéressant à noter, au moins en certaines parties du monde, c'était là la foi qui faisait la justice. Par exemple, il est instructif de noter que, il y a un peu plus de cent ans, contemplant "les maux de l'époque misérable où nous nous trouvons", la 24<sup>e</sup> CG recommanda avec insistance auprès des jésuites "le soin spirituel des hommes, spécialement des ouvriers et des pauvres... par le moyen des Exercices spirituels et de nos congrégations mariales" (décret 20). Quarante ans plus tard, la 28<sup>e</sup> CG pressait les jésuites d'être "complètement au courant" des conditions économiques et sociales de leurs régions. Mais avant d'enseigner la doctrine sociale de l'Église aux ouvriers comme aux capitalistes, et avant de "favoriser les syndicats et les instituts sociaux", les jésuites devraient avant tout "se soucier particulièrement de fournir une aide spirituelle aux ouvriers et à leurs chefs" (décret 29). Ce qu'ils firent éminemment en donnant les *Exercices spirituels* dans les maisons de retraites.

Quels étaient ces *Exercices*? Le pape Pie XI était persuadé qu'ils représentaient "une voie spéciale adaptée aux besoins de notre époque" et, dans *Mens Nostra*, déclara les *Exercices spirituels* modèle et paradigme de tous les exercices spirituels. La manière de les donner préoccupa la 27<sup>e</sup> CG, en 1923. La congrégation demanda aux jésuites de "préserver cette proportion et cette méthode" dans les *Exercices* "selon l'intention du Directoire" (ch.10; décret 55). Aujourd'hui, cela peut paraître un peu curieux. Car, à cette époque, la seule manière de donner les Exercices était de les prêcher, tandis que les

*en conservant la  
méthode du directoire*

paragraphes du Directoire insistent continuellement sur l'importance du directeur. La congrégation suivante, la 28<sup>e</sup>, semble se fourvoyer encore davantage: "En donnant les Exercices, les nôtres devraient s'en tenir fidèlement à la méthode utilisée par notre saint père Ignace; ils devraient, par conséquent, devenir plus familiers et avec le livre des *Exercices* et avec le *Directoire*" (décret 30). Combien de jésuites ou autres ignatients dirigeaient, en 1938, des exercitants de personne à personne, ce qui était éminemment "la méthode utilisée par notre saint père Ignace"?

Quand même, les jésuites étaient persuadés que leurs Exercices étaient pleinement authentiques. Comment était-ce possible? La réponse exige une histoire non encore écrite, mais la méthode détaillée dans une lettre célèbre écrite par le père général

Ledóchowski en 1935 en donne de fortes indications. Toutes les quatre semaines avec tout leur matériel, depuis le Principe et fondement jusqu'à la Contemplation pour obtenir l'amour, devaient être données dans leur ordre exact; il devait y avoir un profond silence et une réclusion véritable; les retraitants devaient avoir amplement de temps pour la prière mentale personnelle. Les Exercices de trente jours en demeuraient la forme la plus authentique. Les retraites de huit jours devaient suivre le livre. Des Exercices authentiques pouvaient être donnés en trois jours complets, mais pas moins. Tous les Exercices devaient se donner à des groupes qui se réunissaient quatre ou cinq fois par jour. De façon plus catégorique, la *matière* devait être soigneusement adaptée au groupe qui faisait les *Exercices*: ouvriers, jeunes, scolastiques jésuites aux différents stades de la formation, membres des diverses congrégations ignatiennes. C'est là ce que signifiait à ce moment "adapté à l'individu", alors que le terme de *personnel* impliquait encore l'appartenance à une communauté et celui d'*individu* indiquait un membre d'un groupe et non un membre par opposition à un groupe.

Depuis une génération, à peu près, nous avons tendance aujourd'hui à mettre tous ces Exercices ensemble comme "prêchés" et trouvons difficile de les imaginer comme "authentiques" en un sens véritable. Mais le père général Ledóchowski a signalé une distinction à laquelle nous avons besoin de nous arrêter: "Si nous *prêchons* [*les Exercices spirituels*], au lieu de les donner", écrivait-il, nous allons contre les appels de l'Annotation 2, qui demande d'adapter et d'être bref. D'où, dans les retraites aux religieux et au clergé, nous ne devons pas parler plus longuement qu'une demi-heure. Apparemment, c'était là le temps où ces groupes, dont l'éducation dans le meilleur des cas était modeste, avaient besoin pour une présentation des "points". Les ouvriers et tous les laïcs qui venaient à nos maisons de retraites avaient besoin de plus qu'une demi-heure. Mais une norme absolue était que les individus de chaque groupe devaient avoir du temps pour une prière mentale personnelle. Voilà la manière de "donner" les *Exercices spirituels* que le pape Pie XI considérait comme "une manière spéciale adaptée aux besoins de l'époque". Nous avons peut-être été un peu prompts à entretenir des doutes considérables là-dessus.

*rester fidèle aux  
Exercices*

**N**on que les doutes soient tous de date récente. Il y a deux générations, les membres de la 28<sup>e</sup> CG éprouaient quelque préoccupation par rapport à l'art de donner les Exercices. "Aujourd'hui, selon leur lecture de la situation en 1938, les Exercices sont d'ordinaire donnés à des groupes variés, de clercs ou de laïcs, rassemblés et dans des circonstances tout à fait différentes de celles où ces Exercices étaient donnés autrefois" (décret 30). Oui, peut-être. Ceux qui donnent les Exercices aujourd'hui connaissent sur le bout des doigts une immense information historique sur ce point. Nous savons comme peu des membres de la 28<sup>e</sup> CG, sinon comme aucun, jusqu'à quel point différent

et jusqu'à quel point se ressemblent les pratiques d'aujourd'hui et celles du temps d'Ignace.

À la fin du vingtième siècle, nous savons parfaitement que le père général Ignace a rédigé l'Annotation 18, tout comme les Annotations 19 et 20. Nous savons que les Exercices étaient offerts à toute espèce de fidèles et sous bien des formes depuis les tout premiers jours. Nous savons aussi que les Annotations 19 et 20, en particulier, exigent une "direction individuelle". À la vérité, au cours des dernières décennies, nous sommes devenus très partiels par rapport à cette direction individuelle, pour différentes raisons. Premièrement, nous sommes profondément influencés par un siècle de psychologie des profondeurs et de mûrissement de l'individualisme moderne. Deuxièmement, les *Exercices* sont à nouveau mis à contribution pour aider hommes et femmes à faire une élection relativement à leur mode de vie (qui avait été extraite de la longue retraite donnée aux novices). Le pendule est peut-être allé trop loin, cependant, et nous mettons peut-être aujourd'hui l'accent sur les Exercices de personne à personne au détriment d'autres formes qui pourraient se révéler utiles à un grand nombre. Aussi, nous faut-il réfléchir sur l'histoire que nous avons recouvrée.

Il faut aussi, de toute urgence, réfléchir sur un autre développement, tellement récent qu'il n'a pas d'histoire: les directeurs laïcs. C'est tout l'opposé de la professionnalisation du début des années 1900. Car un grand nombre donnent aujourd'hui les *Exercices* qui n'ont bénéficié (ou souffert) de rien de semblable au programme de formation détaillé dans les *Constitutions* de la Compagnie et adapté par les congrégations ignatiennes. De cette pratique, certaines questions surgissent à propos de la nécessité de rester fidèle aux *Exercices spirituels*. Ces questions se classent en deux grandes catégories: le besoin d'un autre programme pour la formation des directeurs et le besoin d'un directoire. Le premier besoin ressortit au second, ce qui nous ramène à poser la question primordiale de savoir si nous avons besoin d'un directoire et si nous sommes capables d'en faire un.

Partout à travers le monde, lorsqu'on demande à des directeurs si quelque espèce de manuel ou de directoire devait être utile, ils répondent que oui. Mais ils sont tous d'accord qu'un simple livre n'y suffirait pas: peut-être un processus. Le processus nécessaire à l'élaboration de semblable manuel ou directoire a été enclenché depuis un certain temps. Dans la présente revue, certains efforts ont été signalés par des collègues d'Amérique latine, d'Italie et d'ailleurs (voir "Aux frontières" des numéros 81 et 86). Et, finalement, pour revenir à l'article qui a provoqué les présents méandres historiques un peu longuets, la plus récente collection d'expériences venue du monde entier se retrouve dans l'article intitulé "Notes pour celui qui donne les Exercices".